9e ANNEE — NUMERO 108

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref à la LIBERTÉ.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. *(Pie IX.)*

JEUDI 8 MAI 1879

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
Suisse	fr. 20	11	6
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	» 36	19	10

Rédaction et Expédition

BUREAUX : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

Lettres et argent franco.

Considérations économiques

XIX

LES APPRENTISSAGES

L'ancienne organisation de l'industrie, plus soucieuse que la nôtre des faibles et des petits, avait entouré l'apprentissage de sérieuses garanties. Il n'y a qu'à lire les statuts de corps de métiers pour voir quelles précautions avaient été accumulées pour assurer la moralité et la formation professionnelle de l'apprenti.

L'apprenti était logé et entretenu par le maître, il faisait partie de la famille ; on devait veiller sur sa conduite comme sur celle d'un enfant. Le maître devait l'élever, le corriger et le former au travail en bon père de famille. L'apprentissage devait porter sur toutes les branches de l'état et, arrivé au terme du contrat, l'apprenti subissait un examen et exécutait un ouvrage devant un jury qui constatait sa capacité professionnelle.

Aujourd'hui tout cela a disparu. Bien souvent l'apprenti reste dans la maison paternelle, ce qui offre de sérieux inconvénients. Les parents qui l'ont élevé jusqu'à quinze ans continuent à avoir le jeune homme à leur charge, et ce n'est pas juste. Car l'apprenti travaille assez pour son entretien. Il faudrait du moins que les patrons qui ne nourrissent pas l'apprenti, lui donnent ou plutôt donnent à ses parents une indemnité équivalente à ses frais d'entretien. Malheureusement le maître ne le peut pas toujours ; il doit lutter contre une concurrence qu'aucune loi sociale ne contient plus, et ce sont les ouvriers et les apprentis qui sont en général les victimes de cette lutte des patrons pour l'existence.

Trop souvent aussi le maître ne donne pas à la formation des apprentis tous les soins qu'il devrait. Ces jeunes gens sont les souffre-douleur des ateliers, leur formation est abandonnée au hasard ou à la complaisance des ouvriers. Ils doivent surprendre les règles et les procédés de l'état plutôt qu'on ne les leur apprend d'une manière continue, progressive et systématique. Aussi les bons ouvriers sont infiniment plus rares qu'ils ne l'étaient aux siècles passés.

A la sortie de son apprentissage, le jeune ouvrier a encore presque tout à apprendre, et si des circonstances favorables ne lui facilitent dans d'autres ateliers un complément de formation professionnelle, il sera toute sa vie un gâte-métier. C'est ainsi que nous avons tant de tailleurs et si peu qui sachent faire une coupe, tant de cordonniers qui ne savent pas faire un soulier à votre pied.

Le mal que nous signalons n'est pas spécial à Fribourg, on le trouve partout où l'anarchie économique a pris la place de l'ancienne organisation des corps de métiers. Chez nous il est peut-être seulement plus sensible qu'ailleurs, à cause de l'apathie naturelle des jeunes gens qui n'ont même pas la pensée de suppléer à ce qui a manqué à leur apprentissage, et à cause de cette soif d'indépendance précoce qui porte nos ouvriers à s'établir pour leur compte avant de bien connaître l'état.

Nous avons déjà indiqué un autre mal, qui est une des plaies de notre ville, ce sont les apprentissages incomplets. Le jeune homme, au bout de quelques mois de travail et lorsqu'il a surmonté les difficultés élémentaires de l'état qu'il apprend, ou bien n'a pas le cœur de continuer le genre de travail qu'il a choisi, et il revient au vagabondage et aux petites industries de la fainéantise ; — ou bien il s'imagine en savoir assez, il quitte son patron et s'en va comme ouvrier dans des ateliers où l'on peut occuper ceux qui n'ont pas des connaissances professionnelles étendues. La division du travail dans la grande industrie a rendu presque inutiles les apprentissages ; mais aussi un ouvrier qui travaille dans ces usines ne saura jamais qu'une des branches accessoires de l'état, et à la moindre transformation dans l'organisation de l'atelier ou par l'invention d'un nouvel outillage, cet ouvrier se trouve privé de son gagne pain et jeté sur la rue.

Quand de grands ateliers eurent été établis sur le plateau de Pérolles, on vit des jeunes gens qui savaient à peine tenir la scie ou frapper du marteau sur un morceau de fer rouge, recevoir des journées de 3 fr. et 3 fr. 50. Aussitôt tous les apprentis s'échappèrent des ateliers de la ville et l'on avait beaucoup de peine à trouver même des ouvriers. Ce beau temps ne dura pas et ne pouvait pas durer longtemps. Les industries de Pérolles n'existent plus, et les jeunes gens qu'on avait attirés là, pour la plupart ne savent pas d'état et n'en sauront jamais, ils sont venus grossir les rangs déjà trop garnis des simples manœuvres.

Il est nécessaire d'inculquer à notre population, *aux familles de même qu'aux jeunes gens*, qu'un apprentissage sérieux et complet d'un état est indispensable pour assurer l'avenir. Comment couper court à l'abus que nous avons signalé des jeunes apprentis qui partent après quelques mois en nuisant au patron et en se nuisant davantage encore à eux-mêmes ? Il sera peut-être difficile de trouver un remède d'une efficacité certaine à ce grand mal; mais il faut du moins tenter quelque chose et peut être qu'avec l'influence combinée de la police, des sociétés d'assistance, de l'enseignement scolaire et de l'opinion publique instruite et redressée, il sera possible de réaliser des améliorations desquelles dépend l'avenir de la petite industrie dans notre ville.

CONFÉDÉRATION

La *Tagwacht*, qui a inséré les articles incriminés de Gehlsen, publie dans son dernier numéro une déclaration qui lui est envoyée d'Allemagne ; elle porte que la démocratie sociale allemande est encore en état de régler ses affaires intérieures elle-même, sans recourir aux conseils d'hommes de la trempe de Gehlsen.

Cette déclaration répudie en même temps les hommes qui, tout en prêchant aux autres *la révolution et le régicide, savent mettre* à temps en sûreté leurs précieuses personnes.

L'entente ne paraît donc pas grande entre MM. les socialistes allemands.

—

Le dix huitième rapport annuel de la Société philanthropique suisse à Buenos-Ayres nous apprend que l'année 1878 a apporté aux colons de la République argentine la suite de cette période de crises industrielles et commerciales, qui les accable depuis de longues années, et dont le terme leur paraît impossible à prévoir ; on y lit que le travail est mal rétribué ; qu'il fait souvent défaut, que la vie devient de jour en jour plus chère, par suite de l'élévation des impôts et de la dépréciation du papier-monnaie, et que, parmi nos compatriotes, ceux qui ont famille ont énormément à souffrir. La plupart de ceux qui vivaient autrefois dans une aisance modeste, ont mangé leurs économies et se trouvent aujourd'hui aux prises avec la misère.

Et pendant que les choses se passent ainsi de l'autre côté de l'Océan, loin d'en tenir compte dans notre pays, on y envoie des familles chargées d'enfants, recrutées dans les centres industriels, des infirmes et des incorrigibles dont les communes veulent se débarrasser.

Aussi le rapport de la Société philanthropique de Buenos-Ayres se plaint amèrement de cette émigration de gens abrutis ou même criminels qui est devenue une peste pour les colonies suisses à l'étranger. Le comité de Buenos-Ayres s'est efforcé de la combattre et il vient de publier dans les journaux suisses un avis portant que les émi-

---

41 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

TERRIBLES CHATIMENTS DES RÉVOLUTIONNAIRES

Par le R. P. HUGUET

LXVIII

PUNITION DES PROFANATEURS

Son corps, couvert d'ulcères et dévoré par une vermine nombreuse, qui se renouvelait sans cesse, était en proie à des douleurs intolérables, exhalait une odeur repoussante et présentait le spectacle le plus triste, le plus digne de compassion.

Telle fut la punition de son impiété ; heureux s'il l'accepta avec résignation et en esprit de pénitence !

LXIX

LE PATAUD

Au mois d'avril 1854, je me trouvais dans les montagnes de l'Ardèche, arrêté, je ne sais plus par quel accident de voiture, à l'unique auberge d'un petit bourg dont j'ai également oublié le nom. Cette auberge avait une apparence singulière. Elle présentait une façade longue et élevée, percée régulièrement d'une quantité de petites fenêtres, la plupart sans châssis. L'unique entrée était une porte cochère donnant passage dans une *cour. Cette cour assez spacieuse, était entourée* de constructions dont les unes servaient de remises, tandis que les autres étaient abandonnées et tombaient en ruine. Le tout, tant le bâtiment principal que les dépendances, offrait l'aspect de la misère et du délabrement le plus complet.

Une grosse pierre, placée derrière la porte, paraissait servir de banc. Je m'y établis, tout en pestant contre le retard qui me clouait dans un endroit si peu agréable.

Tandis que j'étais là, méditant tout à mon aise sur les jouissances variées que procurent les voyages, un vieux mendiant vint à passer et me demanda l'aumône d'un ton nasillard.

C'était pour moi une distraction, et toute vulgaire *qu'elle fût, je voulus en profiter.*

Dites donc, l'ami, fi s-je, en lui mettant une pièce de monnaie dans la main qu'il me tendait, il fait bien pauvre dans ce pays.

— Dame! monsieur, il y fait d'un et d'autre. Il y a pas mal de malheureux, c'est vrai, mais on trouve bien des gens cossus par-ci par-là.

— S'il faut en juger par cet échantillon..., dis-je en désignant l'auberge du regard.

— Oh! cette auberge, interrompit le mendiant en regardant autour de lui comme pour voir si personne ne l'écoutait cette auberge, monsieur, c'est une maison maudite.

— Une maison maudite! Contez-moi donc cela, lui dis-je, pressentant une légende curieuse.

— Oh! volontiers, monsieur ; aussi bien le *Pataud* ne peut nous entendre, il est à sa vigne.

— Le *Pataud* ?

— C'est le maître de céans ; on ne le nomme pas autrement dans le pays... quand il a le dos tourné, car on a peur de lui, quoique toutes ses mauvaises richesses seoient fondues au soleil. C'est une punition, voyez-vous, monsieur ; cela va ainsi de père en fils depuis 1794, et avant vingt ans, si vous revenez par ici, vous verrez des ronces et des orties à la place de ces bâtiments : c'est le vieux Pol qui vous le dit. Quant à l'histoire, la voici ; elle n'est pas longue. Cette auberge, comme vous pouvez le voir par toutes ces petites fenêtres, était autrefois un couvent où vivaient de bonnes religieuses. Il n'y avait pas de pauvres alors ; c'était le bon temps. Tout le monde travaillait, et les infirmes *et les vieux venaient chercher* la soupe au monastère. Derrière cette cour qui est là s'élevait une belle chapelle où j'ai souvent servi la messe. Quand vint la Révolution, les religieuses durent s'enfuir, et leur maison fut mise en vente par la république. L'acheteur fut le grand'père du *Pataud*. C'était un mauvais drôle, charron de son état, et à qui le couvent faisait la charité. Il eut cela pour une poignée de sous. Ne sachant que faire de la chapelle, il ordonna de la démolir pour en vendre les débris. C'est ici que commence l'histoire, monsieur. La démolition alla son train jusqu'au chœur. Mais d'abord il faut savoir que dans une niche au-dessus de l'autel, tout près de la voûte, se trouvait une grande Vierge en pierre, à laquelle les gens du pays, et même ceux de loin, avaient grande dévotion. On la nommait Notre-Dame de Bon-Encontre. Lors donc que les ouvriers *furent arrivés au chœur, l'acquéreur* dit :

— Holà, mes garçons, avant d'aller plus loin, il nous faut renverser ça de là-haut.

Et il montra du poing Notre-Dame, le païen qu'il était!

Les ouvriers s'arrêtèrent, mais personne ne parut vouloir s'avancer pour faire ce qu'il disait.

— Comment, leur cria-t-il, vous avez peur, poltrons que vous êtes! Qu'on me donne une échelle.

Et comme on ne la lui donnait pas assez vite, il en prit une lui-même, et alla la placer contre le mur, au-dessous de la statue

Mais il s'aperçut bientôt que tout seul il ne viendrait pas à bout de l'entreprise.

— *Allons donc, cria-t-il* de nouveau avec colère, qu'on vienne m'aider, ou je vous dénonce tous.

A ce temps-là, monsieur, c'était une fameuse menace.

Un des ouvriers, plus méchant et plus lâche que ses compagnons, prit une seconde échelle et la plaça à côté de l'autre.

Entre temps, les curieux s'étaient amassés, et il y avait une foule de gens dans les ruines de la chapelle.

Ce qu'on pensait, on n'osait pas le dire ; mais je crois que tout bas plus d'un priait Notre-Dame de Bon-Encontre.

Les deux hommes montèrent, chacun

grants n'auront droit aux secours de la société et du consultat qu'aux cas où ils seront munis d'un certificat de moralité en due forme délivré par la municipalité de la commune dont ils sont ressortissants.

—

La grande nouvelle du jour est celle de l'*arrangement intervenu entre la Compagnie* du Gothard et M. Favre, entrepreneur du grand tunnel. Le conflit était si gros de complications qu'on a appris avec une extrême satisfaction la disparition du plus sérieux obstacle qui s'opposât encore à la reconstitution de la Compagnie.

Depuis près de dix jours, des négociations *étaient pendantes à Lucerne entre M. Favre* et son conseil, M. l'avocat Rambert d'une part, MM. Zingg, Feer-Herzog, Stehlin et Kaufmann de l'autre. Grâce à l'intervention du Conseil fédéral, représenté par MM. Welti et Bavier, ces négociations ont abouti à la convention suivante. M. Favre retire l'opposition qu'il avait faite à l'hypothèque du *Gothard. La Compagnie, de son côté, renonce* à la retenue mensuelle de trois cent mille francs pour le remboursement des avances faites par elle pour les installations ; elle s'engage à reprendre de M. Favre les installations dont elle pourra avoir besoin pour l'exploitation du tunnel ; elle consent à la fixation d'un prix spécial pour le battage au large exécuté *en vue du revêtement en maçonnerie du tunnel* ; elle cède enfin à M. Favre le droit d'exploiter pour son compte le tunnel pendant toute la période de construction des lignes d'accès, c'est-à-dire pour deux ans environ. Une convention devra intervenir ultérieurement à ce sujet entre M. Favre et l'administration fédérale, en vue de l'utilisation *du tunnel pour le service des voyageurs et* des messageries qui se fait actuellement par la route du Gothard.

Tels sont les arrangements qui viennent d'être conclus à la satisfaction des parties et de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'œuvre du Gothard. Les voies de celles ci sont maintenant aplanies ; espérons que des *difficultés nouvelles ne surgiront pas de sitôt.*

(*Gazette de Lausanne.*)

—

M. Marc Morel a été relevé, sur sa demande, de ses fonctions de procureur-général de la Confédération avec remerciements pour les services rendus.

—

Le comité central de l'Arbeiterbund a l'intention de protester, avec le Grutliverein, contre l'expulsion de Gehlsen. Il organise dans ce but une pétition à l'assemblée fédérale. L'Arbeiterbund déclare qu'il approuve l'article paru dans la *Tagwacht* et qui a motivé l'expulsion de Gehlsen.

Ce dernier a été arrêté dernièrement par la police zuricoise, mais remis en liberté sur la présentation d'un ordre du Conseil fédéral qui lui accorde un délai de quinze jours pour quitter la Suisse.

NOUVELLES DES CANTONS

—

Berne. — M. Jacques Stæmpfli, conseiller national, va de jour en jour plus mal. Il est atteint d'une anémie aiguë et incurable. C'est dire qu'il n'y a plus d'espoir de guérison, et qu'il faut s'attendre à la mort prochaine de cet ancien magistrat, qui a joué pendant plus de trente ans un rôle considérable, un moment même transcendant, dans les affaires de notre pays.

Zurich. — Voici le résultat de la votation populaire qui a eu lieu dimanche au sujet des quatre lois soumises au referendum.

Le projet, dû à l'initiative de quelques comités de sociétés ouvrières, et tendant à remettre entre les mains de l'Etat le commerce des grains (il était accompagné d'un préavis *défavorable* du Grand Conseil voté par 132 voix contre 5) a été *rejeté* par 29,834 voix contre 14,131 ; — la loi modifiant le régime antérieur de la chasse a été également *rejetée* par 31,299 voix contre 14,131;

la loi concernant la création d'établissements de correction a été *acceptée* par 24,433 suffrages contre 19,825 ; — enfin la loi relative à l'organisation du corps cantonal de police a été *acceptée* par 29,643 suffrages contre 13,893.

Le parti démocratique a choisi comme candidat au conseil des Etats M. Walter Hauser, et comme candidats au conseil d'Etat, MM. Næf, membre du Conseil d'instruction publique, et Küuzli, secrétaire de la ville de Zurich

Uri. — *La Landsgemeinde, réunie* dimanche, a repoussé le projet de loi d'organisation des communes. D'après ce projet, les communes auraient été divisées en commune politique et bourgeoise et peut-être plus tard aussi en commune religieuse.

Grisons. — D'après le *Vaterland,* le nouveau Grand Conseil des Grisons se composera probablement de 32-34 conservateurs et de 38-40 radicaux.

Les radicaux ont perdu 5 sièges dans les arrondissements de Coire et d'Ilanz. A Coire, il y a 3 ballottages ; Gengel, radical, a obtenu 737 voix ; Risch, conservateur, 733; Caflisch, radical, 720; Dedual, conservateur, 635.

Les assemblées électorales de Lungnetz et Ilanz ont été dissoutes, ainsi que nous l'avons déjà dit hier.

Tessin. — Un ressortissant de ce canton qui a pris du service dans l'armée italienne depuis 1859, vient d'être promu commandant de brigade.

— *L'année dernière, quelques membres* conservateurs du conseil communal d'Airolo ayant démissionné, furent remplacés par des radicaux, ce qui donna à ces derniers la majorité au sein du conseil. Ils en profitèrent pour faire durement sentir leur domination et surtout pour s'associer aux manœuvres d'autres municipalités radicales, par exemple *au recours de la municipalité* de Lugano contre le retour des Capucins.

Dimanche dernier ont eu lieu à Airolo les élections municipales. Les conservateurs ont remporté une victoire complète.

Vaud. — On écrit de Lausanne à l'*Estafette :*

« Nous voudrions mettre le public en garde contre une jeune femme bien mise qui se présente dans les maisons disant que son mari, chef de cuisine, est malade depuis quelques mois. Elle vient, dit-elle, d'arriver pour voir à l'hôtel Beau-Rivage une dame W., qui devait lui donner de l'argent pour vivre pendant la maladie de son mari. Mais Mme W. vient de quitter l'hôtel le jour même et la jeune trompeuse pleure, se disant sans un sou pour aller jusqu'à Zurich où elle *a laissé son mari malade et un* petit enfant de six semaines. Cette femme présente un acte de mariage portant le nom de Vve née Desponds. Elle a exploité Cully, Vevey, Lausanne et partout a fait ample moisson. Renseignements pris à Zurich, aux adresses indiquées par elle, tout est faux. »

— Les sociétés de Belles-Lettres de Lausanne, *Neuchâtel et Genève, célébreront* leur fête centrale annuelle à Payerne les 9, 10 et 11 mai.

Genève. — Dimanche, dit le *Journal de Genève,* les gens levés de bonne heure ont assisté au passage dans notre ville d'une locomotive, arrivée la veille à la gare par le chemin de fer de la Suisse occidentale (elle venait, nous dit-on, de Winterthour) et destinée à servir aux travaux d'achèvement de la ligne de Collonge à Thonon. Cette lourde machine (700 à 800 quintaux, y compris le poids du char venu de Lyon, sur lequel elle avait été chargée à la gare), a employé toute la nuit pour passer sur le pont de la Coulouvrenière, mise en mouvement seulement par des crics, afin d'éviter un trop grand ébranlement du pont ; le tablier avait été d'ailleurs étayé et l'on avait augmenté considérablement sa force de résistance au moyen de poutres en fer sur lesquelles on a fait avancer la locomotive. A cinq heures du matin, dimanche, elle était arrivée à l'extrémité du pont du côté de la Coulouvrenière, et alors un attelage de 28 vigoureux chevaux de camionnage s'en est emparé. Elle a passé par les Rues basses, imprimant dans les pavés de véritables sillons, et après une halte à Rive, elle a pris la route d'Annemasse, où il faut espérer qu'elle a réussi à arriver sans encombre

— Les vieux de Collonge-Bellerive ont procédé dimanche à l'élection d'un intrus.

« Le scrutin est resté ouvert trois heures. Les membres du bureau, dit le *Courrier,* n'ayant à peu près rien à faire, se sont amusés tout le temps avec un gros chien qu'ils lançaient dehors et rappelaient ensuite près d'eux. On ne sait si ce chien avait une mission officielle.

« Peu à peu, les fonctionnaires ont apporté leur bulletin. Un Monsieur C., ex-garde champêtre, protestant, de Cologny, amène trois votants de cette commune. Sont-ils catholiques? On affirme que l'un d'eux va au temple protestant de Cologny. L'un de ces trois individus a demandé une estampille sous le nom de Fischer (nom du candidat salarié) L'estampille lui est délivrée, et il vote. Les catholiques présents pour surveiller les fraudes, protestent, mais inutilement. La police, qui est là, ne dit mot. Le bureau arrange l'affaire et valide ce bulletin, timbré de l'estampille de Fischer, dont le nom est rayé.

« Mais voici qu'immédiatement après, Fischer vient lui-même demander une estampille. On la lui délivre encore, et il vote.

« On demande en vertu de quel article de la loi MM. Corajod et Jérémie Rosier, qui ne sont ni domiciliés ni propriétaires à Collonge, ont pu être admis à voter, ainsi que deux gendarmes, dont l'un est au poste de Collonge et l'autre au poste de Vézenaz. Comme les gendarmes changent de poste *à tout instant, le département* de l'intérieur peut-il les faire voter successivement, quatre ou cinq fois l'an, dans des communes différentes? Enfin, avec les deux gendarmes susindiqués, il en est venu d'autres qui sont dans les postes de la ville de Genève. *Sur* quelle loi ou quel règlement est basée *cette* contredanse électorale des gendarmes?

« *Deux cent treize électeurs* étaient inscrits. Sur ce nombre, *vingt-six* ont voté. Ces chiffres sont déjà bien éloquents par eux mêmes ; mais voici qui les rend plus éloquents encore :

« Sur les vingt-six votants, *douze* sont des fonctionnaires de l'Etat, savoir : deux gardes champêtres, deux gardes des eaux, *deux cantonniers, quatre gendarmes,* le sacristain du salarié et le salarié lui-même ; total : *douze fonctionnaires.*

« Parmi les autres votants, non fonctionnaires, il n'y en a que sept qui soient originaires de la commune de Collonge-Bellerive. Les autres ont été raccolés à Genève, Plainpalais, Eaux Vives, etc., et jusque dans les *cantons de Lucerne, de Fribourg* et de Berne.

« Le salarié n'a pas eu la pudeur de se refuser sa propre voix ; il a voté pour lui-même : car, sur vingt six votants, il a eu vingt-six voix. Ce qui explique qu'il ait pu voter, c'est qu'il est là déjà depuis plus d'une année, à la crèche de l'Etat, *ne faisant rien et n'ayant même jamais rempli* aucune formalité légale pour percevoir le traitement qui lui était fourni.

« Cet individu n'en est pas moins célèbre par son coup de revolver, tiré de la fenêtre de la cure sur les passants, le 1er janvier 1879. On sait que la balle a blessé le cheval d'un laitier ; ce cheval en a péri quelque *temps après.* »

CANTON DE FRIBOURG

—

Session du Grand Conseil

1re Séance — Mardi 6 mai

PRÉSIDENCE DE M. CLERC.

—

Lecture est donnée :

a) De la démission de MM. Glasson et Philippe Reynold, de leurs fonctions de juges cantonaux ;

b) D'une demande en grâce ;

c) D'un message concernant *l'arrêté pour* la perception des taxes militaires.

M. *Hug* propose que des remerciements soient exprimés aux juges cantonaux démissionnaires. M. *Gottrau* exprime le regret du tribunal cantonal, qui a fait une démarche instante auprès de ces messieurs, pour leur faire retirer leur démission. — Le Grand Conseil s'associe à la démarche de M. Hug. — M. *Weck* propose que le bureau du Grand Conseil fasse une nouvelle instance. — Adopté.

Lecture est donnée d'un message du conseil d'Etat qui accompagne un projet de loi relatif à la caisse d'amortissement. Les traitements sont remaniés et un fond de réserve est créé.

Par un message, le conseil d'Etat demande à être autorisé à essayer la vente de sels d'engrais à 10 fr. les 100 kilos, et de sels fins pour la table. — L'évidence est déclarée et l'autorisation accordée après les explications de M. Weck.

Lecture d'un message, concernant la route *de Fribourg Prez-Chattonaye.* Dans la première section il y a deux tracés, l'un *suivant* le tracé actuel en le corrigeant, l'*autre passant* par Gevisiez Cormimbœuf, plus long et plus coûteux de 68,000 fr. Le conseil d'Etat s'est déterminé pour le premier tracé. La correction commencera *par la section* d'Avry à Corjolens. Il y a deux tracés pour *cette section, l'un par Rosé* suivant la ligne ferrée ; l'autre contournant par le nord le mamelon d'Avry. Le conseil d'Etat se prononce pour le premier tracé qui est aussi préféré par les communes intéressées. Le coût entre Cormanon et Prez reviendra à 132,000 francs. La deuxième partie, de Prez à Chattonaye, est étudiée et devisée à 135,000 fr. *Une pétition de communes* intéressées demande que la construction soit faite comme d'une route de 2e classe, pour soulager les dites communes, qui auraient, dans une construction en 3e classe, une dépense de plus de 100,000 fr.

—

---

de son côté. Je les vois encore. Le maître était en face de la statue, l'ouvrier à la gauche du maître.

Lorsqu'ils furent tout près, ils y portèrent ensemble la main, essayant d'abord de la remuer avant d'y attacher la corde dont il s'étaient munis.

Mais sans doute que la démolition d'une partie de la chapelle avait ébranlé le reste, car soudain toute cette partie du mur s'écroula avec un bruit terrible.

Les spectacteurs poussèrent un cri d'épouvante.

Ce fut d'abord un nuage de poussière au milieu duquel il était impossible de rien distinguer.

Puis, quand on se fut approché, on vit le charron sous la statue de pierre, écrasé, aplati, sanglant. Il était mort.

Son complice, à quelques pas de là, avait les deux jambes brisées.

Tout le monde s'enfuit, et ce ne fut qu'un certain temps après qu'on osa venir ramasser le cadavre et le blessé.

Le fils du mort hérita du couvent.

Il hérita aussi de la malédiction. Il ne fit que de mauvaises affaires, et il y a quelques années on le trouva pendu dans sa grange.

Comprenez-vous maintenant, monsieur, pourquoi il n'y aura bientôt plus ici que des orties et des ronces ?

—

LXX

LES PROFANATEURS DU SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE ROCHEFORT PUNIE (1)

Le pèlerinage de Notre-Dame de Rochefort, dans le diocèse de Nîmes, est un des plus anciens et des plus vénérables du royaume de Marie. Nous avons emprunté à l'histoire de ce sanctuaire le chapitre suivant, on l'on retrace les profanations des révolutionnaires :

Malgré les défenses portées, malgré la désolation générale et le règne universel de la Terreur, on voyait toujours bien des pèlerins venir, même de loin, prier aux pieds de Notre-Dame de Rochefort. L'église était fermée, mais ils se tenaient prosternés à la porte, et même à la fin ils trouvèrent moyen de pénétrer dans l'intérieur et d'arriver jusqu'au pied de l'autel et de l'image de la bonne Mère (2). Les démagogues le surent bientôt.

(1) Voyez l'ouvrage intéressant sur *de Notre-Dame de Rochefort,* par un Père mariste.

(2) Un prêtre vénérable par l'âge et les vertus a raconté, les larmes aux yeux, qu'à cette époque sa pieuse mère, chargée du soin de neuf jeunes enfants, venait fidèlement chaque année à Notre-Dame, faisant plus de six lieues à pied, demeurant *à genoux longtemps et priant les* mains jointes ou les bras en croix devant les portes de l'église lorsqu'elle les trouvait fermées ; ensuite elle retournait contente au sein de sa famille. Ce pèlerinage, disait cette pieuse femme, était l'unique consolation de sa foi, privée qu'elle était de tout secours religieux pendant les tristes jours de la Révolution. Quel souvenir et quel exemple!

Irrités d'avoir laissé au peuple cette dernière consolation, ils ne tardèrent pas à essayer de la lui ravir.

Voici, au rapport d'un témoin oculaire, comment les choses se passèrent :

« Nous étions au plus fort du règne désastreux de la Terreur, dit-il ; il n'y avait ni prêtre ni église ; il n'y avait que cette chapelle où l'on pouvait faire sa prière. Tous les dimanches il y avait du monde, même des étrangers. Un dimanche, deux révolutionnaires de Villeneuve, étant venus cultiver une vigne située dans l'étang, s'aperçurent qu'il y avait du monde sur la montagne. Ils quittent leur travail et viennent s'assurer du fait, ramassant sur leur chemin tous les sans-culottes qu'ils rencontrent. Ils arrivèrent sur la montagne au nombre de cinq, écumant de rage, vociférant des horreurs, insultant et provoquant tous ceux qu'ils rencontraient. Peu s'en fallut qu'ils n'en vinssent à donner des coups. Enfin ils partirent, mais la menace à la bouche, et jurant que, si cela ne finissait point, on recourrait à la force pour y mettre ordre.

« De retour à Villeneuve, les susdits révolutionnaires n'eurent rien de plus pressé que de dénoncer la prétendue contravention au club de cette ville. De là, grand émoi dans leur camp ; *on s'échauffe, on s'exalte,* on délibère, et on écrit au chef du parti à Rochefort pour lui faire des reproches de ce qu'un radical émérite tel que lui souffrait ou ignorait que dans son pays il y eût une réunion de fanatiques qui professaient un culte défendu par les lois.

(*A suivre.*)

L'Association catholique de Saint-François de Sales, déjà tant encouragée par Pie IX, de sainte mémoire, vient d'être enrichie de nouvelles faveurs par le Pontife régnant. Voici un bref que nous trouvons dans le dernier *Bulletin* de l'Association :

« Léon XIII, Pape

« *Pour en perpétuer le souvenir* Voulant, autant que Nous le pouvons dans le Seigneur, pourvoir au bien spirituel et à la consolation des fidèles, et accédant volontiers à la prière qui Nous a été faite, Nous accordons, dans la forme accoutumée de l'Eglise :

« D'abord à tous et à chacun des associés de l'Œuvre de Saint-François de Sales, canoniquement érigée à Paris, lorsque, contrits au moins de cœur, ils réciteront la pieuse invocation : « Saint François de Sales, priez « pour nous ! » *une indulgence quotidienne de cent jours.*

« Ensuite, à ceux qui, avec les mêmes dispositions, assisteront aux réunions de l'Œuvre pour y traiter des affaires de l'Association, sous la présidence du Directeur diocésain ou paroissial, et qui y prieront dévotement pour la concorde entre les Princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies, pour la conversion des pécheurs et pour l'exaltation de la sainte Eglise, notre Mère, *une indulgence d'une année*, le jour de la réunion.

« Et ces indulgences, Nous permettons de les appliquer aussi, par mode de suffrage, aux âmes du purgatoire.

« Pour valoir à perpétuité.

« Donné à Rome, près Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, ce 14 mars 1879, en la seconde année de Notre Pontificat.

« Pour l'Eminentissime cardinal
CARAFA DE TRAETTO.
D. JACOBINI,
« *Substitut des Brefs.* »

—

Nous croyons savoir que la Commission intercantonale de la Correction des Eaux du Jura, réunie un de ces jours pour communiquer à M. Frid. Reynold, administrateur délégué, et à M. Borel, ingénieur, les résultats de l'enquête *que nous avons annoncée, et* entendre leurs explications, a provoqué la démission de ces Messieurs et à décidé une expertise dont sont chargés des employés techniques de la Suisse-Occidentale. Le résultat de cette expertise déterminera l'action à intenter contre certains entrepreneurs et l'exécution en garantie de l'administrateur délégué et de l'ingénieur.

La Commission intercantonale a chargé M. le commissaire général Crausaz de remplacer provisoirement M. l'ingénieur Borel. M. Thérauiaz, président de la dite Commission, remplira provisoirement les fonctions d'administrateur.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

—

Paris, 5 mai.

Il y a, de la part des ministres qui se font les exécuteurs des volontés radicales, intention bien arrêtée d'étouffer tout débat qui pourrait mettre en lumière et le caractère despotique de ces volontés et leur complaisance à les exécuter. Ainsi, l'on se souvient que M. Chesnelong avait demandé à interpeller M. J. Ferry sur la suite donnée aux pourvois des congréganistes dépossédés de leurs écoles ; peu soucieux de répondre, le ministre de l'instruction exclusivement universitaire fit ajourner la question après vacances. Mais, dès la rentrée, M. Chesnelong va l'interpeller de nouveau ; cette fois, assure-t-on, M. J. Ferry priera le Sénat de ne pas entrer dans l'examen de litiges dont il a saisi le conseil d'Etat. En effet, depuis la demande d'interpellation — c'est un officieux qui nous l'apprend — M. J. Ferry s'est décidé à saisir la haute juridiction contentieuse des nombreux pourvois qui attendaient qu'on voulût bien penser à eux. C'est toujours cela qu'aura valu l'initiative de l'honorable M. Chesnelong. Malheureusement, les habiletés ministérielles aidant et le pourvoi en conseil d'Etat *n'étant pas* suspensif, le dommage dont se plaignent les congréganistes évincés sera, sur bien des points, irréparable.

On sait que les Anglais résidant à Boulogne ont cru pouvoir réclamer contre les projets Ferry, qui menacent aussi leur liberté de pères de famille, et ils ont fait légaliser leurs signatures par leur consul.

La presse radicale trouve extrêmement mauvais que des *étrangers* se mêlent ainsi de ses affaires, et elle provoque une « réclamation énergique » des gouvernants *français* (MM. Waddington, Tirard, Le Royer, Gambetta, etc.) auprès de lord Lyons.

On croit, cependant, que tout se bornerait à une protestation de M. Spuller, dans son rapport à la Chambre.

Ce n'en sera pas moins une *querelle d'allemand.*

Le jour même où le conseil général de la Seine émettait le vœu tendant à placer hors la loi les congrégations religieuses, reconnues ou non, la *Révolution française*, organe d'une fraction importante de cette assemblée, qualifiait ainsi le projet de loi Ferry :

« Attrape-nigaud qui ne peut être pris au sérieux que par les électeurs du *XIXe Siècle*, mesure ne visant pas, en réalité, les gens contre lesquels elle semble dirigée, et qui, si par impossible elle devenait loi, grâce au vote inconscient des Chambres, ne servirait qu'à restreindre encore le champ déjà si étroit de nos libertés ; je crois que si M. Ferry espérait, en le présentant, se refaire une popularité, il a compté sans son hôte. »

Le gouvernement compte beaucoup, dit-on, sur le discours-programme que M. Clémenceau *doit prononcer, le 11 mai, au Cirque.* On espérerait que le caractère intransigeant de ce programme d'extrême gauche en inquiétant la gauche modérée, la grouperait plus solidement autour du pouvoir.

Mais, d'un autre côté, l'extrême gauche compte beaucoup sur l'habileté de son *leader* pour rédiger et formuler, dans la circonstance, un véritable acte d'accusation contre le ministère actuel, sans effrayer aucun des groupes de la majorité, hors le centre gauche et les officieux.

Il faut croire que nos républicains ont été bien profondément blessés dans leur patriotisme et dans leur amour propre national par l'hommage que le gouvernement de Nicaragua vient de rendre à la magistrature française. On sait que ce gouvernement, ayant des démêlés avec notre diplomatie, n'a pas *craint de les soumettre au jugement* de la Cour de cassation. C'est la première fois, on l'a fait remarquer avec raison, qu'une puissance étrangère accepte ou plutôt réclame pour arbitres les magistrats de la nation avec laquelle elle est en litige. Rien ne pouvait mieux consacrer le juste renom d'indépendance et d'impartialité dont est entourée la magistrature de notre pays.

Mais cet hommage a mis les radicaux hors d'eux-mêmes. Il était « inopportun. » Ou peut-être, pour mieux dire, impliquait-il, à leurs yeux, la plus grave accusation qu'on pût porter contre des juges. On proclame si haut que cela l'indépendance et l'impartialité de nos tribunaux !... Mais l'indépendance, l'impartialité, c'est justement ce que redoutent certains politiciens, ce dont ils ne veulent à aucun prix. En conséquence *de quoi, ils saisissent avec empressement* cette occasion d'exiger un coup de balai général dans les rangs des magistrats assis aussi bien que des magistrats debout.

Au témoignage aussi désintéressé que solennel de l'étranger ils opposent des racontars recueillis on ne sait où et probablement inventés ; et voici sur quelle base ils édifient leur nouvel acte d'accusation :

« Il y a quelques mois à peine, *un magistrat* haut placé ne craignait pas de reconnaître et de justifier hautement l'iniquité flagrante d'un arrêt dont il était le principal auteur : « Nous sommes des combattants, disait-il, et non pas des magistrats ; nous ne jugeons pas, nous nous défendons. »

Le mot, dont on se garde d'indiquer l'auteur, n'a probablement jamais été prononcé ; dans tous les cas, *il constituerait la faute*, l'imprudence d'un seul individu, et ne suffirait pas tout à fait à condamner une institution. Il n'importe ; la feuille radicale qui l'édite en conclut que le gouvernement ne saurait compter sur « une telle magistrature » pour faire respecter la loi.

Ne conviendrez-vous pas avec moi qu'un des plus grands besoins et, en même temps, des plus grands plaisirs d'un radical, c'est de déconsidérer, de déshonorer devant l'étranger les institutions de son pays ?

Les nouvelles d'Egypte donnent lieu à force commentaires. La note envoyée par la France et l'Angleterre au khédive lui a été remise samedi. Les deux gouvernements insistent pour avoir des représentants dans le cabinet égyptien.

D'après les bruits qui circulent, Ismaïl-Pacha aurait répondu aux consuls de France et d'Angleterre qu'il soumettrait leurs demandes à l'assemblée des notables.

Il n'est plus question aujourd'hui de la démission *immédiate* de M. Léon Say.

—

France. — L'armée française vient de perdre un de ses plus vaillants soldats, le général Douay, dont les journaux avaient prématurément annoncé la mort il y a quatre jours. Il a succombé lundi matin aux suites d'une *longue maladie. Le général* Douay était âgé de soixante-quatre ans.

Il était le plus jeune des trois frères Douay, dont l'aîné a été tué à Solférino et le second à Wissembourg.

Fils de militaire, il s'était engagé fort jeune dans l'infanterie de marine, pour entrer peu de temps après dans la 32e de ligne. En 1849, il pris part au siège de Rome comme capitaine. Après l'assaut de *la villa Pamphili, où il tua, en combat singulier*, un chef garibaldien qui défendait sa batterie, il fut cité à l'ordre du jour.

Lors de la guerre de Crimée, il était lieutenant-colonel du 20e de ligne ; à l'assaut de Sébastopol, il entra l'un des premiers dans la place.

A Magenta, lorsque la garde se trouva en grand péril, le colonel Douay se montra d'une intrépidité remarquable ; il y reçut une glorieuse blessure qui lui valut le grade de général de brigade sur le champ de bataille.

C'est au Mexique qu'il devint général de division.

Le général Douay était d'un naturel ouvert et droit, brave sans recherche du bruit, esclave du devoir, Si on lui demandait quelles étaient *ses opinions politiques, il répondait* simplement : je ne suis qu'un militaire.

— La situation industrielle et commerciale se tend dans la Loire, comme à Lyon et à Vienne.

La crise qui depuis si longtemps pèse sur la fabrication du velours s'accentue de jours en jours, dit le *Mémorial.* Une des plus importantes maisons de Saint-Etienne a dû, samedi, donner avis à cinquante de ses ouvriers qu'elle se voyait dans la nécessité de les congédier dans la huitaine.

— A Lyon, la grève des ouvriers-tisseurs de la maison Jaubert-Andras continue et celle des ouvrières dévideuses de la maison *Jamet devient probable. D'autre part*, on annonce la suspension de paiements d'une des plus importantes fabriques de la ville, preuve, dit avec raison le *Courrier de Lyon*, que « les fabricants, loin d'exploiter une détresse imaginaire, sont eux-mêmes pressés par la plus inexorable nécessité. » A Vienne (Isère), les métiers mécaniques sont à peu près complètement arrêtés.

Alsace-Lorraine. — Le président supérieur de l'Alsace-Lorraine, M. de Mœller, a adressé aux directeurs des cercles de ces deux provinces la circulaire suivante, qui peut se passer de tout commentaire :

« J. n° 1101

« Strasbourg, le 1er mai 1879.

« *Il a été confisqué dernièrement en Lorraine*, chez plusieurs débitants, des étiquettes en grand nombre portant des gravures ostensiblement destinées à réveiller le sentiment national français, de ces gravures, en somme, que nous appelons *gravures à la revanche.*

« Ce sont surtout des étiquettes de bouteilles à liqueurs *qui sont dans ce cas. Elles* portent une petite carte sur laquelle l'Alsace-Lorraine figure tantôt en rouge couleur de sang et est recouverte d'un casque prussien, tantôt en noir. Certaines de ces étiquettes portent l'épitaphe « Souviens-toi ! » d'autres; « Extrait de France à prendre au moment psychologique. » Certaines couvertures de *cahiers de papiers à cigarettes portent les* couleurs nationales de la France ; sur d'autres, les villes de Strasbourg, Metz, Mulhouse et Colmar, représentées par des femmes portant les armes de ces villes, sont couronnées de l'inscription « Souvenir national ».

« Comme il est à admettre que ces étiquettes circulent aussi dans votre cercle, et surtout *celles qui couvrent les cahiers de* papier à cigarettes, je vous invite à charger la police de les rechercher, et, le cas échéant, de les confisquer. A cette occasion, vous voudrez bien rappeler à tout le personnel de la police que la mise en montre ou en circulation de gravures ou d'emblèmes hostiles à l'Allemagne ne devra jamais être *tolérée ; qu'il importe d'exercer, à cet égard*, une surveillance incessante, et qu'il y a lieu, au besoin, d'*appliquer aux délinquants les* dispositions de l'article 6, n° 3, du traité du 9 août 1848 et celles de l'article 22 du décret du 17 février 1852.

« Vous voudrez bien aussi veiller à ce qu'il ne soit pas vendu d'imprimés français qui n'auraient pas passé au contrôle.

« Le président supérieur d'Alsace-Lorraine,
« VON MŒLLER. »

La *Badische Landeszeitung* dit que la forteresse de Strasbourg est maintenant entourée de 12 forts, que le second fort projeté à Mundolsheim portera à 13. Neuf des forts actuels sont élevés sur le côté alsacien, rive gauche du Rhin, les 3 autres sur la rive droite. Les 12 forts enveloppent Strasbourg sur un périmètre de 9 milles allemands, avec un diamètre de 2 milles.

La feuille allemande ajoute qu'avec les nouveaux forts qui entourent maintenant Strasbourg, avec les nouveaux ouvrages, les nouveaux fossés, les bastions plats et les abris dont son enceinte a été garnie, cette *ville peut être considérée désormais comme* imprenable, si l'effectif de défense est porté à 35,000 hommes d'infanterie, 1,300 chevaux, 40 pièces de siège, 7,000 hommes d'artillerie de campagne, 1,000 pionniers et 900 à 1,000 pièces d'artillerie de siège.

Les journaux de Metz annoncent que le conseil général de la Lorraine a voté un crédit de 360,000 marcs pour contribuer à la construction du chemin de fer de Carling à Thionville.

Italie. — L'exposé financier qui vient de paraître évalue pour le budget de 1879 l'excédant des recettes sur les dépenses à 12 millions. Il prévoit en même temps pour les années suivantes des excédants de recettes encore plus considérables, mais qui seront compensés par des dépenses plus considérables aussi.

L'exposé développe les projets de remaniements de divers impôts qui seront nécessaires pour compenser l'abolition graduelle de l'impôt sur la mouture.

Il prévoit que ces projets produiront un excédant de recettes d'au moins 30 millions. *En conséquence, l'équilibre du budget n'en* sera pas ébranlé. L'exposé prévoit même, dans l'ensemble de toutes ces mesures, que les résultats de 1879 jusqu'en 1883 donneront un surplus définitif de 23 millions.

Enfin, l'exposé se termine par une exhortation du ministre aux Chambres italiennes, d'approuver l'urgence sur les projets présentés.

Angleterre. — A la Chambre des lords, lord Salisbury dit que les trois puissances voisines, la Russie, l'Autriche et la Turquie, ont reconnu l'indépendance de la Roumanie. L'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et la France ne l'ont pas encore reconnue.

Lord Salisbury pense qu'il est inutile de s'attendre à de nombreuses réformes en *Asie tant que les finances de la Turquie ne* se seront pas améliorées, mais cela ne veut pas dire que ces réformes ne seront pas appliquées.

Lord Salisbury, répondant à lord Granville, a fait un long discours, passant en revue tout ce que le gouvernement a fait pour l'exécution du traité de Berlin.

Il dit que l'évacuation russe doit commencer le 3 mai et être achevée le 3 août. Il croit qu'elle a commencé.

Il ajoute que la dernière proposition de M. Waddington relativement à une médiation entre la Grèce et la Turquie a été acceptée par toutes les puissances.

A la Chambre des communes, sir Stafford Northcote dit que le cabinet, désireux de hâter le *rétablissement de la paix au Cap*, a envoyé des instructions, le 10 avril, prescrivant à sir Bartle Frère de ne pas poursuivre des annexions de territoire, mais de prendre des mesures pour préserver les colonies anglaise contre les Zoulous.

Russie. — Un télégramme du gouverneur *d'Astrakhan annonce que*, malgré 28° de chaleur, l'état *sanitaire est satisfaisant.*

Le docteur Minck a visité la peuplade des Kalmucks, où, en décembre dernier, on avait signalé quelques décès qui paraissaient se rattacher à l'épidémie. Le docteur a prouvé qu'il n'existait plus aucune trace ni d'*anciens, ni de nouveaux bubons.*

Le grand-duc Wladimir et sa famille ont quitté Tsarko.

Turquie. — On mande au *Times* de Vienne que toutes les puissances ont approuvé en principe la demande de la Turquie d'occuper quelques positions de la frontière orientale de la Roumélie orientale. *Les détails ne sont pas encore réglés.*

— Dans une lettre autographe adressée au czar, le sultan lui propose son amitié afin de combattre les dangers intérieurs.

Le général Obroutcheff a accentué auprès du sultan les dispositions amicales du czar et a fait ressortir les avantages qu'a la Turquie à s'entendre directement avec la Russie sans *l'intervention des autres puissances.*

Bulgarie. — Le gouvernement français a donné son assentiment à l'élection du prince de Battenberg.

Etats-Unis. — Les députés conservateurs ont déposé à la Chambre un projet interdisant la présence de troupes dans les lieux de scrutin pour l'élection présidentielle.

FAITS DIVERS

—

LES BALLONS MILITAIRES. — On se livre en ce moment, à l'arsenal de Woolwich, à la confection de ballons destinés à la guerre d'Afrique.

Un corps d'aéronautes a été formé et plusieurs ballons sont déjà terminés et sont prêts à être embarqués. Leur adoption comme engins de guerre a créé une nouvelle branche de travaux à Woolwich et introduit une nouvelle étude pour les officiers.

Quelques expériences très intéressantes ont été faites. Plusieurs ascensions ont eu lieu à une hauteur de 1,400 pieds. Le ballon était retenu à cette élévation par un câble ; des signaux, au moyen de disques et de jets de lumière, ont été échangés, et les sapeurs attachés à ce service y sont devenus très habiles. La plupart de ces hommes ont pris part aux ascensions, afin de se familiariser avec la sensation nouvelle qu'on y éprouve, et plusieurs officiers, afin de se familiariser avec cette nouvelle branche de l'art militaire, se sont empressés de profiter de l'occasion qui s'offrait à eux.

On a pris des dispositions pour établir des communications télégraphiques avec le ballon, au moyen du câble par lequel il est amarré. La possibilité de lui envoyer de nouvelles provisions de gaz a été démontrée, à la satisfaction de la commission.

On a élevé des constructions et des abris, et l'on fait des préparatifs pour tenter une série d'expériences approfondies pendant cet été. On essayera notamment divers moyens qui paraissaient présenter des chances de succès pour diriger les ballons et trouver les courants d'air favorables.

—

On annonce le mariage à Glastonbury, Connecticut, de M. Amos Parker, homme de loi, âgé de 86 ans, avec miss Julia Smith. qui a quelques mois de plus que le nouvel époux, et qui est la seule survivante des célèbres sœurs Smith. Ces demoiselles doivent leur célébrité à ce que pendant plus d'un demi siècle l'Etat a été obligé chaque année de saisir et de vendre leurs vaches afin de recouvrer le montant des taxes dont elles étaient redevables, les sœurs Smith ayant soutenu mordicus pendant tout le temps de leur longue existence qu'elles ne devraient pas de taxes tant qu'elles n'auraient pas le droit de voter. On voit que M. Gambon, qui a dû aussi quelque célébrité à la saisie de sa vache, n'a fait que suivre de bien loin l'exemple donné par les demoiselles Smith, de Glastonbury.

La nouvelle épouse, quoique n'ayant guère plus de 86 ans, en paraît près de cent. Elle est ratatinée, parcheminée, ployée en deux, cacochyme, sourde et affligée d'un catarrhe chronique ; mais elle a conservé toute la lucidité et toute la vigueur de son intelligence, et elle reste inébranlable dans sa résolution de ne pas plus payer ses taxes à l'avenir qu'elle ne l'a fait dans le passé. Elle a, du reste, les moyens de se laisser saisir encore un nombre illimité de vaches, car, ayant hérité successivement de ses quatre sœurs, elle est à la tête d'une fortune considérable.

—

On lit dans un journal prussien :

« On a annoncé, il y a quelque temps, qu'un pénitencier de Silésie avait fait l'acquisition d'une machine à donner la bastonnade, afin d'infliger plus aisément les châtiments corporels. Le ministre de l'intérieur a pris des informations dans l'établissement même, et l'existence de la machine lui ayant été confirmée, il en a ordonné la suppression. »

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Demandez à Paris

A LA MAISON DU

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, nº 4, nº 4bis, nº 6, nº 8, nº 10

Le **Catalogue** le plus complet des **Vêtements** pour

Hommes, Jeunes Gens & Enfants

Saison d'Été 1879

avec toutes les gravures de Modes (*dernières créations*) et les moyens de prendre soi-même les mesures.

4 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE

Pardessus Jolie draperie fantaisie Doublé laine **15 fr**

Vêtement Complet Superbe draperie diagonale et Nouveauté **29 fr**

1re Communion Vêtement complet **10 fr 75**

Costume Complet Coutil fantaisie **9 fr 75**

Expédition franco de port et de tous droits dans toute la Suisse à partir de **25** fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF

PARIS

La Maison N'A PAS DE SUCCURSALE

Trouvé le 5 courant, proche du couvent des RR. Pères Cordeliers, une petite valeur en *étoffe*. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. (180)

AVIS

Blanchisserie de toile naturel sur le prés

Nous recevons dès aprésent les toiles pour blanchir. Dépôt chez M. **Pierre Oberson,** N° 200, maison Fasel boucher rue de la Préfecture, ou au N° 50, sur les Places à la porte de Romont.

Dépôt pour filer le chanvre et la laine, à Fribourg. (148)

M. BUGNON Chirurgien Dentiste à Fribourg sera à Estavayer-le-Lac *vendredi 9 mai hôtel du Cerf.* (176)

UN CONCOURS est ouvert pour la reconstruction partielle du mur de soutènement derrière le couvent des Rds Pères Cordeliers à Fribourg.

Prendre connaissance des conditions d'éxécution et de l'avant toisé, d'ici au 10 mai courant, tous les jours de 8 à 11 heures du matin, chez le Rd Père gardien du couvent, à qui les soumissions signées et cachetées devront être remises pour le 10 mai à 6 h. du soir. (176)

MAUX DE DENTS

Guérison certaine par les **Gouttes Peruviennes de F. Bugnon** Chirurgien-Dentiste à Fribourg.

Dépôt à Fribourg, pharmacie Boéchat, à Romont, pharmacie Robadey, à Bulle pharmacie Gavin, à Morat pharmacie Wégmuller, à Estavayer-le-Lac pharmacie Gigon à Châtel-St-Denis pharmacie Wetzstein.

La pâte pectorale Stollwerck

Le meilleur remède contre la toux, le rhume, etc., éprouvé depuis 40 ans, ne devrait manquer dans aucune famille.

En dépôt, en paquets cachetés, à Fribourg, Pharmacie MULLER. (88)

ANNALES CATHOLIQUES

Revue religieuse hebdomadaire

J. CHANTREL, rédacteur en chef.

SOMMAIRE DU 3 MAI 1879.

Les deux Frances, par M. J. Chantrel.

Chronique de la semaine. — Les élections en France. — Question Blanqui. — Le prince de Bulgarie. — Situation de la Russie.

Nouvelles du Vatican. — Les prédicateurs de carême devant le Pape. — Adresse lue par Mgr Schiaffino. — Discours du Saint-Père.

Gloire à Marie, Mère de Dieu ! — Manifestation de la foi romaine. — Témoignage du *Times*.

La liberté d'enseignement. — Mouvement général. — Les conseils généraux. — Circulaire ministérielle. — La légalisation des signatures. — Pétition des anciens élèves du collège de Metz.

Actes de l'épiscopat. — Pétition des évêques de la province d'Avignon. — Pétition des évêques de la province de Lyon.

Un appel comme d'abus. — Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Aix sur l'enseignement chrétien.

Deux discours ministériels. — M Jules Ferry. — M. Lepère.

Le Congrès catholique. — Première séance. — Discours de M. Chesnelong. — Discours du cardinal Guibert.

Revue économique et financière, par A. F.

Bulletin bibliographique.

Dernières nouvelles.

On s'abonne à l'Imprimerie catholique à Fribourg, prix de l'abonnement. 16 fr. par an.

Mois de Marie

A la librairie catholique

Office de la Ste Vierge, en latin et en français, contenant outre les offices du dimanches dédiés à la Ste Vierge, l'exercice du Chapelet, le Rosaire, prières pour tous les jours de la semaine, un petit mois de Marie, l'office du T. S. Cœur de Marie, le chemin de la Croix, etc., etc. Relié élégamment en peau de chagrin et doré sur tranches. Prix : 2 fr. 80

Marie offerte à la jeunesse dans les principales circonstances de sa vie. Mois de Marie de la jeunesse chrétienne par M. l'abbé Dumax. Prix : 2 fr.

Tableaux oléographiques, copiés des meilleurs maîtres.

Saint Cœur de Marie, tableau de 52 c. de large sur 67 de haut. Prix 15 fr

La Madone à la Grenade, tableau de la même grandeur. Même prix.

La vierge Immaculée avec Ste Agnès, tableau de 47 c. de large sur 63 de haut. Prix : 10 fr.

Maria Mater amabilis, tableau de même grandeur. Prix : 15 fr.

Maria Mater dolorosa, tableau de même grandeur. Même prix.

Sacré Cœur de Marie, tableau de 37 c. de large sur 51 de haut. Prix : 10 fr.

La Madone du Magnificat, tableau de 50 c. de large sur 50 de haut. Prix 20 fr.

La Vierge Immaculée de Murillo, tableau de même grandeur. Même prix.

La Vierge des douleurs. Même grandeur, même prix.

La Vierge Marie. Même grandeur, même prix.

N.-D. du Perpétuel secours. Même grandeur, même prix.

Marie avec Jésus enfant, tableau de 22 c. de large sur 35 de haut. Prix : 3 fr.

Mois de Marie *de Notre-Dame de Lausanne* avec l'image de la bannière déposée dans la Basilique de Lourdes, par M. l'abbé Adolphe Blanchet. 1 vol. gr. in-32. 60 c.

Neuvaines à Notre-Dame des Victoires; choix de prières et avis importants. Brochure de 42 pages. *Prix : 20 cent.*

Recueil d'instructions sur toutes les fêtes de la sainte Vierge, par un aumônier des Petits Frères de Marie. 1 vol. in-12. 3 fr.

Les trois mois de Marie consacrés à la sainte Vierge. 1 vol. in-12. 30 c.

Mois de Marie *avec Pie IX,* en vue d'obtenir sa délivrance et le triomphe de l'Eglise, précédé de quatre lettres épiscopales, avec un appendice contenant les maximes de Pie IX sur la prière et diverses prières de Pie IX et pour Pie IX, par Gabriel ALCYONI ; 2e édition. 1 vol. in-18 de XXIV-324 pages. 1 fr. 50

Mois de marie des âmes intérieures, ou la vie de la Sainte-Vierge proposée pour modèle aux âmes intérieures. Prix : 1 fr. 50

Mois de marie en famille, à l'usage des enfants. 2e édition. Prix : 1 fr. 20

Livres de piété

Goffiné ou Manuel pour la sanctification des dimanches et fêtes, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte des épîtres et évangiles et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques distribuées suivant leur rapport avec l'évangile du jour. Traduit de l'allemand, par Don Placide Moura, Bernardin. 9me édition, revue, corrigée et augmentée. Belle reliure dorée sur tranches Prix : 5 fr.

Nouveau paroissien romain *très complet,* contenant en français et en latin les offices de tous les dimanches et de toutes les fêtes de l'année. Traduction nouvelle. 3 fr.

Prix : avec reliure ordinaire 4 fr. 50
avec reliure et doré sur tranche 6 »
belle reliure gaufrée

Traité de l'amour de Dieu de saint François de Sales, abrégé et présenté aux chrétiens de ce temps Deuxième édition Prix : 1 fr. 25

Le Combat spirituel, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de la Paix de l'âme, d'une métode de l'oraison mentale et de l'âme pénitente, ou nouveau Pensez y-bien. Prix : Reliure ordinaire 1 fr. 25. Doré sur tranches 1 fr. 50.

Visites *au saint Sacrement et à la sainte Vierge,* par saint Alphonse de Liguori, augmentée de l'office du Sacré Cœur de Jésus et de nouvelles prières. Prix : 1 fr.

Pratique de l'amour envers Jésus Christ, présentée aux âmes qui désirent assurer leur salut éternel et tendre à leur perfection par saint Alphonse de Liguori, augmentée de la Messe et des Vêpres du dimanche. Prix : 0 fr. 60.

S'adresser à l'*Imprimerie catholique.*

BOURSE DE BALE, 6 MAI.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Remboursables.	DEMANDÉ	OFFERT
Fédérales, 1867	4 1/2	1876-1892	—	103
id. 1871	4 1/2	1877-1886	—	102 1/2
Berne, 1831-64-65-74-75.	4 1/2	1871-1890	—	94 7/8
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1864-1895	102	101
id. Emprunt 1872.	4 1/2	1873-1897	—	100
id. id. grarnti.	5	1881-1890	81 1/2	80 3/4
OBLIGATIONS DE CHEMIN DE FER				
Central	5	1864-1888	100	99
id.	5	1888	100 1/8	—
id.	4 1/2	1881	100	99
id.	4 1/2	1884	96 3/4	95 1/2
Nord-Est.	4 1/2	1879	—	100
Central et Nord-Est	4 1/2	1886-1892	93 3/4	93 1/2
Gothard	5	1884-1892	86	85 3/4
Arth.-Righi	5	1883	90 1/2	97 1/2
Berne-Lucerne	5	1857-1959	—	455 1/2
Lignes du Jura	5	1881-1885	—	101 1/4
Emprmillions	5	1881-1890	95 3/8	95 1/8

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1878 %	DEMANDÉ	OFFERT	PAYÉ
Banque de Bâle	5000	2500	7	—	5600	—
Assoc. banq. de Bâle	500	200	— —	511 1/4	510	508 3/4
Banque comm. de Bâle	500	entières	— —	460	452 1/2	455
Banque hyp. de Bâle	1000	id.	6 70	1360	1300	—
Compte d'Esc. de Bâle	2000	id.	— —	—	2050	—
Banque fédérale	500	id.	4 —	400	395	—
Crédit argovien	500	id.	—	—	441 1/4	—
Banque de Winterthour.	500	id.	—	490	480	—
Crédit lucernois	500	id.	—	330	322 1/2	—
Banque com. Schaffouse.	500	id.	—	—	—	—
Crédit suisse	500	id.	—	—	—	—
Banque d'Alsace-Lor.	500	250	—	487 1/2	486 1/4	486 1/4
id. de Mulhouse	500	250	—	527 1/2	525	—
Crédit lyonnais	500	250	—	680	670	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central	500	entières	—	198 3/4	197 1/2	197 1/2
Nord-Est	500	id.	—	91 1/4	88 3/4	87 1/2
Gothard	500	300	— —	365	—	—
Righi	500	entières	6 —	—	225	230
Arth-Righi	500	id.	8 —	—	—	—
Ouest, actions anciennes	500	id.	—	70	61 1/4	—
id. de priorité	500	id.	—	80	80	—
Chemins de fer réunis	500	id.	—	202 1/2	197 1/2	—

BOURSE DE PARIS

5 Mai.	AU COMPTANT	6 Mai.
99 1/8	Consolidés	99 50
79 40	3 p/0 Français	79 35
113 85	5 0/0 id.	113 75
101	Or à New-York	100
166 25	Argent à Londres	167 00
	A TERME	
79 60	3 0/0 Français	79 50
114 10	5 0/0 id.	114 00
79	5 0/0 Italien	78 90
99 75	3 0/0 Anglais	99 75
— 50	5 0/0 Turc	12 50
87 75	5 0/0 Russe 1877	87 50
66 25	4 0/0 Autrichien	66 50
758 50	Ranque de Paris.	758 50
673 50	Crédit Lyonnais.	673 50
485	Mobilier Français	485
765	Crédit foncier	765
885	Mobilier Espagnol	885
581 50	Autrichiens	581 50
—	Gaz Parisien.	—
740 75	Suez	740